



COMMUNIQUE de PRESSE

Carcassonne, le 07 décembre 2018

Le Préfet de l'Aude a pris connaissance des articles parus le 6 décembre dans la Dépêche du Midi et le 7 décembre 2018 dans l'Indépendant sur le site de Salsigne qu'il suit avec attention.

En liaison étroite avec la DREAL et l'ARS, services techniques spécialisés, il est constaté que les concentrations en arsenic mesurées par Monsieur Behra sont globalement dans les mêmes ordres de grandeur que celles du laboratoire Eurofins agréé COFRAC, auquel le BRGM, organisme missionné par le Préfet suite aux inondations pour apprécier l'impact de celles-ci, a confié les prélèvements. Ces valeurs sont d'ailleurs comparables à celles mesurées régulièrement depuis plusieurs années par le BRGM qui assure le suivi de ce site pour le compte de l'État.

De plus, les valeurs mesurées dans le cours des rivières (Grésillou et Orbiel) n'excèdent pas les 100 µg/l, valeur considérée comme référence pour les eaux d'arrosage. A ce sujet, l'ARS rappelle qu'il n'y a pas lieu de se référer à la valeur de 10µg/l qui est la norme pour l'eau potable puisque l'eau de l'Orbiel n'est pas utilisée à cet usage.

Il a bien été enregistré que le seul pic observé à 470µg/l au Gué de Lassac correspond à des eaux dormantes, qui ne sont pas en communication franche avec la rivière et donc non renouvelées à cet endroit. Il est constaté d'ailleurs, que dans le lit de la rivière, au même lieu, la concentration en arsenic est mesurée à 27 µg/l.

En matière sanitaire, l'ARS qui a été ressaisie sur cette question, confirme que la voie cutanée est une voie mineure d'absorption de l'arsenic et qu'ainsi il n'y a pas de risque en cas de baignade dans l'Orbiel ou de manipulation de boue déplacée pendant les inondations.

Contact presse :
Dominique BLANC – Cheffe de la communication interministérielle
04.68.10.27.87
Marlène ARCIZET – Assistante communication
04.68.10.29.82

Comme à chaque crue de l'Orbiel, des sédiments concentrés en arsenic ont pu se déposer sur des jardins potagers, raison pour laquelle l'ARS recommande régulièrement, à titre de précaution, de limiter la consommation de certains légumes (type salades, poireaux) susceptibles d'absorber les éléments métalliques du sol.

Dans le même registre, l'ARS tient à souligner que les dernières études sanitaires ont confirmé l'absence de surmortalité ou pathologies liées à l'arsenic dans ce secteur. Il est rappelé à ce titre qu'un réseau de vigilance existe dans ce domaine depuis plusieurs années dont la mission est de s'assurer régulièrement de l'absence de signaux inquiétants remontés par les professionnels de santé de la vallée. Depuis les inondations du 15 octobre, il n'a pas été remonté de données indiquant une modification de l'exposition de la population.

L'ensemble de ces points seront discutés lors de la prochaine CLI qui se réunira le 13 décembre. Le préfet, dans son souci de transparence, mettra toutes les données en sa possession à disposition de l'administration et des experts. Il souhaite, à cet effet, qu'une réunion d'échange entre ces derniers et ceux qui ont produit les études citées par le quotidien puisse se dérouler prochainement en présence de l'Agence Française de la Biodiversité (compétente dans le domaine de l'eau), ainsi que de l'ARS.

Contact presse :
Dominique BLANC – Cheffe de la communication interministérielle
04.68.10.27.87
Marlène ARCIZET – Assistante communication
04.68.10.29.82